Pays de la Loire, Loire-Atlantique
Paimbœuf
19 rue du Général-De-Gaulle

Maison, 19 rue du Général-De-Gaulle, Paimbœuf

Références du dossier

Numéro de dossier : IA44004579
Date de l'enquête initiale : 2004
Date(s) de rédaction : 2004
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : maison

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1810, 196 ; 1999. A 2ème feuille 1534

Historique

Le terrain, une parcelle de moins de 7 mètres de large comprise entre l'actuelle rue du Général-De-Gaulle et la rue Pierre-Jubau, a été arrenté par la duchesse de Lesdiguières le 25 février 1695 à François Baulieu, maître charpentier de navires. En 1766, un procès verbal des réparations à envisager à la charge du locataire, le négociant Barthelemy Bidaud, permet d'approcher la distribution de la première maison : un corps de bâtiment composé d'une boutique ouvrant au rez-de-chaussée sur la rue, de deux pièces à l'étage et de trois pièces en appentis au nord dont deux avec cheminée. En 1780, Michelle Grou rend aveu au marquis de Bruc sur une rente acquittée par Pierre Denis (le jeune ?) sur cette maison et sur une maison en vis à vis du côté de la Loire (n° 18). La maison actuelle a été reconstruite à la limite du XVIIIe et du XIXe siècle.

Période(s) principale(s) : limite 18e siècle 19e siècle

Description

La maison reprend le plan en L commun aux maisons reconstruites au sud de la rue dans la seconde moitié du XVIIIe siècle mais le gabarit a changé, comme le montre la maison mitoyenne à l'ouest (n° 21), moins élevée, dite neuve en 1764. Aux deux étages carrés dont la hauteur a augmenté, a été ajouté un comble à surcroît ; les deux travées centrées en façade sur la rue ont été remplacées par trois travées régulières. Le corps principal, simple en profondeur, est traversé par un couloir latéral liant la rue à la cour, à l'ouest d'une pièce servant à l'origine de magasin de commerce ; chaque étage est composé de deux pièces divisées par une cloison perpendiculaire à la rue. L'escalier en charpente a été rénové ; le limon et les balustres ont été conservés. Le corps secondaire a été partiellement détruit laissant visible le corps de l'escalier en partie haute, les anciennes portes palières ayant été partiellement fermées par des allèges ; restent au sud des celliers au-dessus desquels une terrasse a été récemment créée au niveau du plancher du premier étage.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : gneiss, moellon ; granite, moellon ; tuffeau, pierre de taille
Matériau(x) de couverture : tuile mécanique
Plan : plan régulier en L
Étage(s) ou vaisseau(x) : 2 étages carrés, comble à surcroît
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans ; appentis

Escaliers : escalier hors-œuvre : escalier tournant à retours sans jour, en charpente

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- Etude de Me Aubinais. Procès verbal des réparations à faire à la maison des enfants mineurs de Mathurin Rousseau et de Marie Tessier. Acte passé entre Sylvestre Tessier, leur tuteur et Barthélémy Bidaud, négociant, le locataire, en présence de Louis Gileseau, maçon entrepreneur et Pierre Allain, charpentier. 27 juin 1765. Archives départementales de Loire-Atlantique, Nantes : 4 E 91/3

Annexe 1

AD Loire-Atlantique. 4 E 91/3 : notaire Aubinais. Procès verbal des réparations à faire à la maison des enfants mineurs de Mathurin Rousseau et de Marie Tessier. Acte passé entre Sylvestre Tessier, leur tuteur et Barthélémy Bidaud, négociant, le locataire, en présence de Louis Gileseau, maçon entrepreneur et Pierre Allain, charpentier. 27 juin 1765.

La façade de la maison principale donnant sur la grand rue sera repiquée et rebattue à chaux et sable ce qu´ils ont estimé tout compris 12 livres.
Plusieurs fracassures et manque de chaux en dedans de la dite boutique qui seront pareillement repiquées et rebattues à chaux et sable ; plusieurs carreaux y manquant qui seront remplacés et le foyer sera refait tout neuf ; ce qu'ils ont aussi estimé monter en tout à 8 livres. Les deux battants de la croisée de la fenêtre de la dite boutique donnant sur la grand rue condamnés seront refaits à neuf en bon chêne, y faisant servir la vieille ferrure et les panneaux de vitre pour 18 livres.
Dans la chambre a main droite au-dessus de la dite boutique plusieurs défauts de chaux et sable et fracassures qui seront repiquées et rebattues ; y manquent plusieurs carreaux à la place qui seront remplacés ; à la fenêtre de la dite chambre manque un appui de croisée un abavent, six carreaux de vitre ; manque également une plinthe au lambris et un pas de marche à la porte ; tout quoi sera en bon état ce que les dits experts ont estimé valoir 21 livres.
Dans l´autre chambre y joignant plusieurs fracassures sur le mur d´icelle qui seront rebattues en chaux et sable().
Pour soutenir la couverture manque plusieurs planches servant de lattes et doublage qui y seront remplacées ; la dite couverture au-dessus des dites deux chambres sera refaite à neuf ; on fera servir les anciennes tuiles qui seront bonnes et on fournira le surplus avec la chaux et le sable pour mettre le tout en bon état 18 livres.
A la porte d´en bas donnant sur la cour on mettra un loquet ; la chambre basse à l´opposé de l´autre, le milieu de la place de quatre pieds de large sur la largeur de la maison, sera recarrelé en chaux et sable ; plusieurs fracassures sur les murs qui seront rebattues à chaux et sable comme devant à la fenêtre manquent huit carreaux de vitre, deux auvents de bois de sapin et un gond à resceller ; tout quoi sera remplacé et mis en bon état 23 livres.
Au transport d´entre les chambres d´en haut, plusieurs fracassures qui seront rebattues comme devant ; à la fenêtre dudit transport manque un appui en dedans et un autre au dehors qui seront refaits à neuf en bois de chêne ; manque une pièce en tuffeau qui sera remplacée ; les trois barres de fer servant de grillage à la dite fenêtre seront remises en place ; dans le même transport manque une échelle pour monter au grenier dont il en sera fait une ; dans la chambre de derrière joignant ledit transport le foyer sera relevé à neuf; manquent trois carreaux de vitre à la croisée de la fenêtre, deux auvents dont le tout sera remplacé, les dits auvents en bois de sapin le tout estimé. 16 toises.
La couverture de tuiles au-dessus de la dite chambre sera refaite à neuf en faisant servir les anciennes tuiles qui seront bonnes en fournissant le surplus, la chaux et le sable, estimé. 15 livres.
Dans la première chambre basse joignant les dernières construites en appentis sera faite à neuf une porte de bois de sapin et le seuil de la dite porte substitué par un autre ; on fera servir l´ancienne ferrure de la porte ; il manque une crampe de fer au jambage de la porte pour recevoir le verrou de la serrure ; la place de ladite chambre, où il n´y a pas apparence qu´il y ait eu des carreaux, sera refoncée de terre franche ; les murs où il y a différentes fracassures seront rebattus à chaux et sable ; à la croisée de la fenêtre à côté de la porte manquent quatre carreaux de vitre, une fiche à un des battants, une patte fiche pour tenir le châssis dormant qui seront remplacés ; également qu´une barre qui manque à un des auvents, par en bas on fera déclouer les deux feuilles des dits auvents pour les revêtir plus haut ; la couverture de la dite chambre sera refaite à neuf en faisant servir la bonne ancienne tuile, fournira les tuiles manquantes, la chaux et le sable, le tout estimé 36 livres.
L´autre chambre basse y joignant plus avant au fond de la cour, à la porte en entrant manque un seuil qui sera remplacé ; les fracassures aux murs seront rebattues comme devant, la place sera recarrelée et le foyer relevé le tout à neuf ; la fenêtre donnant sur l´allée, le châssis dormant sera reformé et substitué par un autre châssis neuf en bois de

chêne, sept carreaux de vitre et les auvents en bois de sapin, y faisant servir l´ancienne ferrure ; la couverture à tuile sera refaite à neuf faisant servir les bonnes tuiles, on fournira le surplus, la chaux et le sable, le tout estimé 66 livres.
Le petit magasin sera couvert à neuf et on fournira comme devant les tuiles manquantes chaux sable et pour 6 livres.
Le grand magasin au fond de la cour : le devant d´icelui sera bordé à neuf de long en long à sa hauteur ; il y sera replacé un pieu pour recevoir un soliveau et replacé deux solivaux pour y porter la couverture de tuiles ; on rechangera les plus mauvaises bordées qui en servent de lattis et de la cloison entre deux qui sera remplacée des planches manquantes et la couverture refaite à neuf ; pourquoi ceux qui en feront les réparations feront servir les anciennes tuiles propres à servir, fourniront le surplus, avec la chaux et le sable, le tout estimé par les dits experts a la somme de 78 livres.
A la chambre au bout du magasin manque un seuil de porte, une planche au bas de la porte ; à l´autre porte à côté manque une porte neuve avec serrure a bosse et une bande et le palâtre au-dessus de la dite porte ; tout quoi sera mis en bon état, la longère vers la cour en dehors sera rebattue à chaux et sable, la couverture sera refaite à neuf ; à la charge de celui qui fera des réparations de fournir la chaux et le sable et les tuiles manquant, également que de faire les réparations de la couverture des latrines qui sont en commun en ce qui revient aux mineurs le tout estimé comme 30 livres
Manque une cloison en équerre pour enfermer le devant du petit magasin qui sera refait à neuf ; fourni les pieux et les bordages, la dite cloison aura cinq pieds de haut avec une porte qui ferme à clef et clavure ; estimé 15 livres.
De tout quoi nous notaires ayant fait lecture aux dits Gileseau et Allain ont déclaré que le procès verbal ci devant contient toutes les réparations manquantes actuellement aux biens des dits mineurs et que tel qu´il est ci devant rapporté il est sincère et fait suivant connaissance avec scrupule de conscience de part et d´autre et que l´estimation qu´ils en ont faite est juste et procédant au (.) calcul elle s´est trouvée monter sauf erreur de (.) calcul à la somme de 374 livres.

Illustrations

Situation sur données cadastrales 2008.
Dess. Virginie Desvigne
IVR52_20094400438NUDA

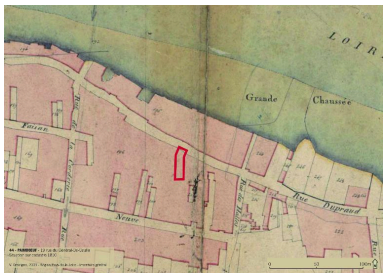

Situation sur cadastre 1810.
Dess. Virginie Desvigne
IVR52_20094400437NUDA

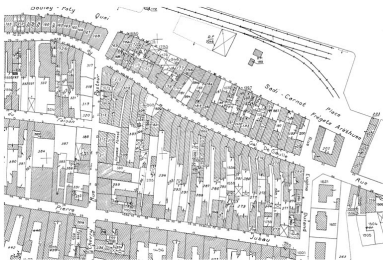

Plan cadastral, 1999, extrait.
Autr. Direction générale des impôts,
Phot. Denis (reproduction) Pillet
IVR52_20034400109NUCA

La rue du Général-De-Gaulle depuis le n° 35 vers l'est (1er quart XXe siècle), à droite au centre le n° 19.
Autr. Vassellier, Phot.
Denis (reproduction) Pillet
IVR52_20034401825NUCA

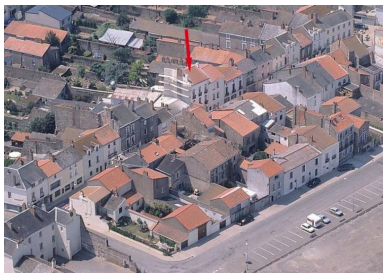

Situation sur la vue aérienne, 1998.
Dess. Élodie Rama, Autr.
Christophe Yvernogeau
IVR52_19984404601NUDA

Situation sur la vue aérienne, 1998.
Dess. Élodie Rama, Autr.
Christophe Yvernogeau
IVR52_19984404600NUDA

Vue d'ensemble sur la rue.
Phot. François Lasa
IVR52_20054401119NUCA

La façade antérieure.
Phot. Denis Pillet
IVR52_20034400375NUCA

L'escalier articulant les deux corps de bâtiment, vue prise du premier vers le second étage.
Phot. Denis Pillet
IVR52_20034400495NUCA

L'escalier, détail.
Phot. Denis Pillet
IVR52_20034400496NUCA

Le corps secondaire des maisons n ° 23, 21 et 19 (de gauche à droite).
Phot. Denis Pillet
IVR52_20034400493NUCA

Dossiers liés

Est partie constituante de : Îlot 7, rue du Général-De-Gaulle ; rue Pasteur ; rue Pierre-Jubau ; rue Eugène-Durand, Paimbœuf (IA44004573) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Paimbœuf, rue du Général-De-Gaulle , rue Pasteur , rue Pierre-Jubau , rue Eugène-Durand

Dossiers de synthèse :

Paimbœuf : présentation de l'aire d'étude (IA44004533) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Paimbœuf

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Françoise Lelièvre

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général

Situation sur données cadastrales 2008.

IVR52_20094400438NUDA
Auteur de l'illustration : Virginie Desvigne
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Situation sur cadastre 1810.

IVR52_20094400437NUDA
Auteur de l'illustration : Virginie Desvigne
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

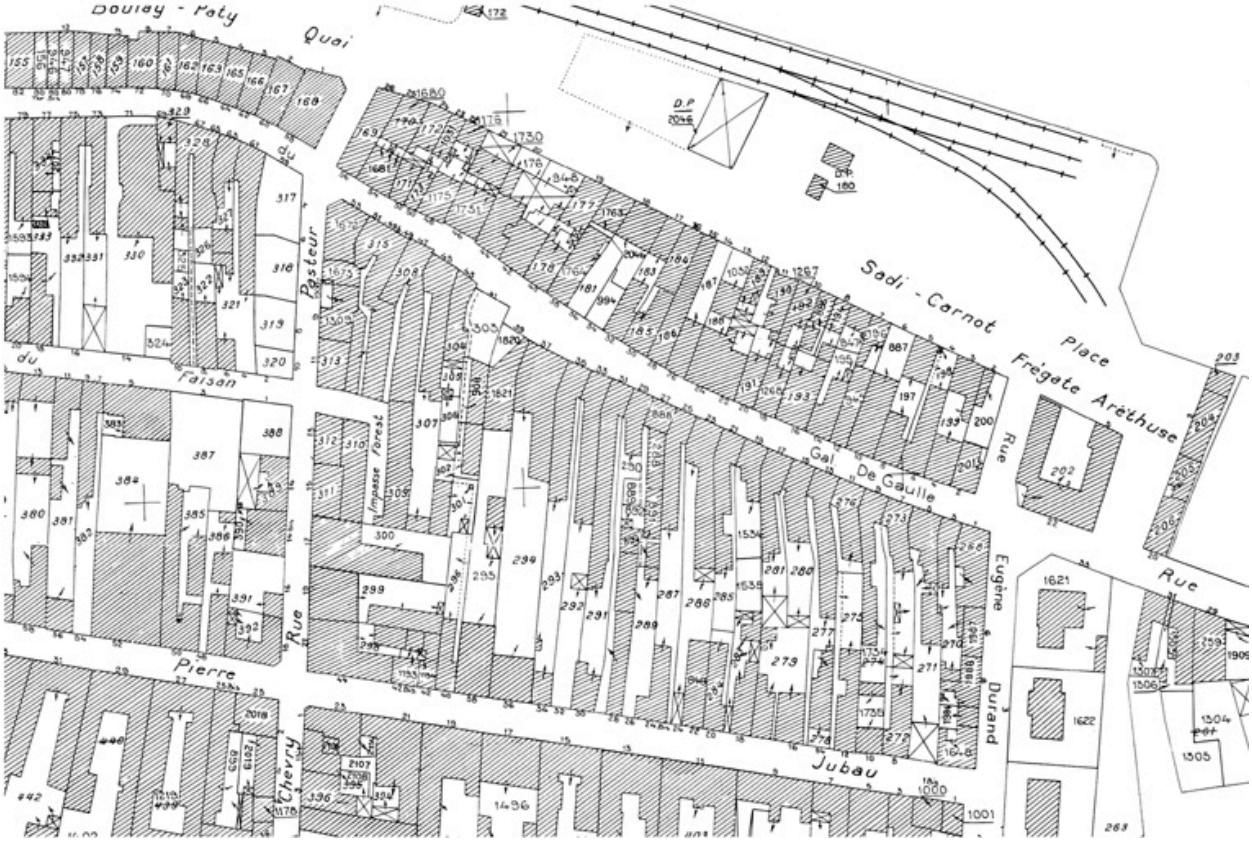

Plan cadastral, 1999, extrait.

Référence du document reproduit :

- Plan cadastral, section A, 2e feuille, validé en 1999.
  Archives communales, Paimbœuf

IVR52_20034400109NUCA
Auteur de l'illustration : Denis (reproduction) Pillet
Auteur du document reproduit : Direction générale des impôts
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Archives communales de Paimbœuf
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La rue du Général-De-Gaulle depuis le n° 35 vers l'est (1er quart XXe siècle), à droite au centre le n° 19.

Référence du document reproduit :

- Carte postale, 2e quart 20e siècle.
  Collection particulière, Lionel Houis

IVR52_20034401825NUCA
Auteur de l'illustration : Denis (reproduction) Pillet
Auteur du document reproduit : Vassellier
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Collection particulière
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Situation sur la vue aérienne, 1998.

Référence du document reproduit :

- Vue aérienne. Prise de vue argentique, extrait du cliché n° IVR52_19984401168XA.
  Région Pays de la Loire - Centre de ressources, Nantes

IVR52_19984404601NUDA
Auteur de l'illustration : Élodie Rama
Auteur du document reproduit : Christophe Yvernogeau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Situation sur la vue aérienne, 1998.

Référence du document reproduit :

- Vue aérienne. Prise de vue argentique, extrait du cliché n° IVR52_19984401163XA.
  Région Pays de la Loire - Centre de ressources, Nantes

IVR52_19984404600NUDA
Auteur de l'illustration : Élodie Rama
Auteur du document reproduit : Christophe Yvernogeau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble sur la rue.

IVR52_20054401119NUCA
Auteur de l'illustration : François Lasa
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La façade antérieure.

IVR52_20034400375NUCA
Auteur de l'illustration : Denis Pillet
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'escalier articulant les deux corps de bâtiment, vue prise du premier vers le second étage.

IVR52_20034400495NUCA
Auteur de l'illustration : Denis Pillet
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'escalier, détail.

IVR52_20034400496NUCA
Auteur de l'illustration : Denis Pillet
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Le corps secondaire des maisons n° 23, 21 et 19 (de gauche à droite).

IVR52_20034400493NUCA
Auteur de l'illustration : Denis Pillet
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation